



COMMUNAUTE FRANCAISE

1040 BRUXELLES, LE  
RUE DE LA SCIENCE, 43  
02/238.86.11

03. III 1993<sup>3</sup>

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA  
RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION  
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE  
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS  
SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION  
SOCIALE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE  
LIBRAMONT, BERTRIX  
RUE HERBOFIN, 39  
6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY

Ref.: *JS* / 8117002 / Dossier 50191

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1  
Unité de formation : GUIDANCE POUR EMPLOYES DE SERVICES (CONVENTION)  
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE  
TRANSITION  
Code Référence : 715502U21W1

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire,  
le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

*A.O.*  
Le Directeur d'Administration

F. De Laet.

G. HEPTIA  
Chef de Service



10. Horaire de l'unité formation :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours

Classement  
des cours (4)

Nombre de  
périodes (5)

GUIDANCE

CT

50

2. Part d'autonomie

Total des périodes

50

11. Date de la proposition du P.O. : 24/11/92

Transmis par le réseau

le : .....

Signature du :  
Chef d'établissement de la C.F. (1)  
~~Représentant du P.O. subventionné (1)~~

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

neut  
J. Neunier  
13.11.92

Date : .....

Signature :

13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD (1)

Motivation de la décision

Date : - 1 nov. 1993 .....

Signature :

J. NEUNIER

(4) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM  
(5) 1 période = 50 minutes.

Annexe 1:

---

Finalités.

---

Les principales finalités de cette formation sont de:

1° concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

2° répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels;

3° l'apprenant doit pouvoir comprendre son cheminement personnel de façon à prendre conscience de sa valeur, de ses aspirations et du bénéfice qu'il tire de la formation qu'il suit car elle le rapproche d'un emploi ou d'un travail plus valorisant.

PREREQUIS DE L'UNITE DE FORMATION

Indépendamment des conditions d'âge requises pour l'accès aux CTSS, est admis comme élève régulier de cette formation :

1. L'étudiant qui réussit les épreuves d'admission définies ci-dessous :

- Langue maternelle

Le niveau de difficulté correspondra à celui attendu en fin de troisième année de l'enseignement secondaire général ou technique de plein exercice.

- Mathématiques

Le niveau de difficulté correspondra à celui attendu en fin de troisième année de l'enseignement secondaire général ou technique de plein exercice, dans une orientation d'études comportant au moins quatre périodes hebdomadaires de mathématiques.

L'épreuve portera sur les connaissances nécessaires à l'apprentissage du droit.

- L'épreuve d'admission présentera un caractère diagnostique.

- Pour la préparation de l'épreuve d'admission, le professeur peut se référer aux programmes du Ministère de l'Education nationale, Organisation des Etudes, qui correspondent aux références : 315/98, 7/5086 et 7/5138.

2. L'étudiant au moins titulaire du certificat homologué d'enseignement secondaire inférieur CESI ou du certificat d'une section d'enseignement secondaire inférieur CTSI tertiaire.

annexe 3

NEANT

## GUIDANCE

### PROGRAMME

La formation répondra aux objectifs suivants :

- assurer la continuité de la guidance vers l'emploi,
- assurer l'information et l'orientation scolaire ou professionnelle,
- assurer la reconnaissance des acquis positifs,
- assurer la connaissance de l'environnement,
- assurer l'éducation compensatoire,
- assurer la recherche d'un stage d'entreprise,
- assurer la connaissance et l'utilisation des organismes institutionnels,
- assurer la rencontre avec les employeurs potentiels,
- assure le suivi de la personne pour la formulation de son plan de formation.

Pour atteindre ces objectifs, la pédagogie sera adaptée selon l'acquis déjà assuré par l'expérience antérieure (travail par groupes de niveaux).

Le professeur exploitera l'apport personnel de l'élève au projet du groupe (pédagogie de développement) et cherchera à concrétiser les concepts abordés par une utilisation fréquente du matériel adapté.

L'action pédagogique sera individualisée (si possible, travail par projets personnalisés).

On cherchera à sécuriser le stagiaire par des entretiens sur les étapes de la démarche et sur les acquis par niveaux de difficultés.

Le stagiaire participera enfin à sa propre évaluation.

Les professeurs veilleront à organiser et à bien respecter une complémentarité temporelle des apprentissages proposés selon les besoins réels et concrets du projet de la personne.

Annexe 5  
-----

Avoir obtenu 50 % lors de l'évaluation des capacités terminales  
qui se fera par un examen oral ou écrit.

Annexe 6:

~~Présenter~~ un expert compétant recruté en fonction de son activité professionnelle dans le domaine de : GUIDANCE

Chargé de cours dans la section "employés de ~~AAE~~"  
juvén.